



Discrimination pole emploi?

Par **alien31**, le **21/09/2011** à **14:08**

Bonjour,rrnrnJe suis d'origine roumaine et francaise depuis plus de 10 ans.rnrnSuite à un licenciement, j'ai été obligée de m'inscrire au pole emploi de Toulouse JolimontrrnrnDepuis le 22 aout, apres m'avoir demandé des pièces supplémentaires (comme lettre de licenciement dont la présentation n'est pas obligatoire), mon dossier est toujours entre leurs mains et je n'ai aucune réponse de prise en charge du point de vue allocation chomage.rnrnJ'ai essayé à plusieurs reprises de contacter le pole emploi de jolimont par des mails et j'ai toujours la meme réponse invariable "dossier en cours de traitement"rrnrnJ'ai, de ce fait contacté la Direction Régionale Pole emploi.à Balma...aucun retour, aucune réponserrrnrnQuel serait le prochain recours contre cette institution?rrnrnJ'ai vu que Pole emploi avait un site chomiste land ou web chomiste que des salariés pole emploi s'amuse à animer . Bien sur ils ne répondent pas aux questions un peu incisives mais peu importe. Si je me fie aux heures de leurs interventions, je constate que c'est pendant les heures de bureau que leur activité sur le site se passerrnrnEnfin je me suis dit que ce retard et malveillance de la part du pole emploi à traiter mon dossier peut aussi venir du fait d'etre d'origine roumainerrnrnEt encore une fois, quel recours? quel est le délai de traitement d'un dossier? D'apres un conseiller c'est 5 jours ouvrables mais je n'ai aucun écrit la dessusrrnrnmerci

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **14:32**

Toujours se déplacer.

Par **alien31**, le **21/09/2011** à **14:51**

Je me suis déplacée et on a refusé de me recevoir
J'ai eu par la suite une personne au téléphone qui m'a dit qu'elle était au courant de mon déplacement mais qu'elle ne pouvait pas recevoir car cela se faisait sur rendez vous.
J'ai alors demandé un rendez vous avec la direction de l'agence, ce qui m'a été refusé
Je pense avoir épuisé ces possibilités

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **14:55**

Avec la direction, c'est normal, il faut demander un RDV avec un agent du pole emploi.

Par **alien31**, le **21/09/2011** à **23:22**

C'est bien un agent ou conseiller qui m'a donné l'information des 5 jours ouvrables pour le traitement du dossier.
Par contre au téléphone, un autre m'a informée que les délais n'ont jamais été de 5 jours mais de 15 bref! En réalité chez moi ça a été de 30
Aujourd'hui j'ai pu constater sur mon espace que des droits m'ont été ouverts mais j'ai beau chercher dans toutes les rubriques, aucun montant n'est spécifié...
J'ai bien le nombre de jours et cela s'arrête la...
J'attends encore un moment de toute façon je n'ai pas le choix pour en connaître le montant
Si avant on pouvait poser la question sur leur plate forme téléphonique, depuis peu ces personnes n'ont plus accès (ou plus le droit) de donner la moindre information concernant le dossier, d'ailleurs je ne sais pas à quoi ils servent. Ce qu'ils répondent c'est exactement ce qu'on trouve sur l'espace perso... aucun interlocuteur on a l'impression de parler à des machines
Je vous remercie de vos deux interventions
Bonne continuation